



DÉFENDONS LES CHSCT !

Les CHSCT, à peine créés...

En 1947, après une longue gestation, les Comités d'hygiène et de sécurité sont rendus obligatoires pour les établissements industriels de plus de 50 salariés. En 1973, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact) est créée.

Avec les lois Auroux de 1982, les conditions de travail s'ajoutent à l'hygiène et la sécurité. Les missions des CHSCT sont renforcées et élargies et le seuil de 50 salariés est étendu à toutes les entreprises. L'organisation du travail ne relève plus exclusivement du chef d'entreprise et sa responsabilité pénale est désormais engagée. C'est également le renforcement du droit d'alerte et la naissance du droit de retrait.

Mais c'est seulement en 2010 que les CHSCT sont étendus à la Fonction publique. Alors qu'ils se déploient dans les 2 ans qui suivent, avec toutes leurs attributions, dans tous les secteurs, y compris l'Éducation Nationale, l'enseignement technique agricole public s'est lui vu priver de véritables CHSCT un septennat durant... Il aura fallu attendre 2018 pour que les prérogatives pleines et entières (droit de visite, d'enquête...) de nos CHSCTREA soient enfin reconnues.



...déjà menacés...



Le MEDEF n'a jamais cessé de dénoncer les « prérogatives exorbitantes » des CHSCT, des « procédures lourdes et complexes »... Et le gouvernement Macron-Philippe a décidé de supprimer par ordonnance cette instance dans le Privé.

En février 2018, ce même gouvernement lance 4 « chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics » qui, en l'état, sont de nature à dynamiser le statut de fonctionnaire. Objectif affiché : « donner plus de souplesse », « moderniser l'action publique »...

La première réunion dite « technique » s'est tenue le 13 mars. Parmi les mesures annoncées, les CHSCT, qui seraient « source d'insécurité juridique », sont remis en cause...

Un recul considérable et inacceptable!

Le travail a été ces dernières années agressé par les nouvelles pratiques de « management », les suppressions massives d'emploi, la pression de la rentabilité, le mépris envers les travailleurs et travailleuses. La Fonction Publique a été frappée de plein fouet par les réductions d'effectifs, fusions de services, l'introduction des pratiques issues du privé dans l'ensemble des ministères. A la pénibilité des tâches s'est ajouté le sentiment de ne pouvoir faire du bon travail, engendrant mal-être, épuisement professionnel, souffrance... Pour la FSU, l'action syndicale au sein des CHSCT doit contribuer à l'implication indispensable des personnels sur leurs conditions de travail et sur le travail lui-même, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques. Le Snetap-FSU exige que les personnels de l'enseignement technique agricole public conservent des CHSCTREA en tant qu'instance à part entière et de plein droit !



pour aller plus loin...

snetap@snetap-fsu.fr